

## Préparer son rendez-vous de carrière

### 1. Préparer et mettre à disposition les documents suivants :

- Le registre d'appel
- Le cahier – journal renseigné depuis le début de l'année scolaire faisant apparaître les compétences du programme en vigueur (2018)
- Les programmations des enseignements et apprentissages dans chacun des domaines.
- Tout document de préparation que vous jugerez utile de présenter.
- Tous les cahiers, classeurs, dossiers ou fichiers d'un élève de chaque section.
- Les documents d'évaluation et les livrets scolaires.
- Les projets élaborés pour les élèves de votre classe : PPRE, PPS...
- Les projets d'aides spécialisées des élèves suivis par le RASED.
- Le projet d'école, et les différents projets de cycle et de classe.

### 2. Le document préparatoire au rendez-vous de carrière

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-septembre/21/0/2017\\_document\\_aide\\_carriere\\_enseignants\\_V2\\_804210.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf)

C'est un document national, intitulé « [Document de référence de l'entretien](#) ». Il n'est pas obligatoire de le compléter néanmoins les informations qui y figurent sont très utiles dans le cadre de l'entretien et permettront à l'Inspecteur de renseigner de manière plus documentée les items apparaissant dans la grille ci-après en particulier :

- « *Coopérer au sein d'une équipe* »,
- « *Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires* »,
- « *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* »

### 3. L'inspection en classe

Elle se déroule sur une demi- journée de classe et tient compte de l'observation des séances et des documents de préparation : programmations et cahier journal, qui permettent d'évaluer les items « *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique* » et « *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves* ».

Il est important **d'indiquer les compétences visées** (en s'appuyant exactement sur les compétences telles qu'elles sont formulées dans le programme) sur les programmations et le cahier journal. De cette façon chaque enseignant peut montrer

qu'il « *Maîtrise les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.* »

L'item « *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation* » est évalué notamment à partir de l'analyse du travail réalisé auprès des élèves qui rencontrent des difficultés.

#### **4. Compte rendu de l'évaluation professionnelle des enseignants**

La grille ci-dessous est un des éléments essentiels du compte-rendu de rendez-vous de carrière. Elle contient les items qui sont évalués au cours du rendez-vous de carrière : inspection + entretien. Elle est accompagnée d'une conclusion rédigée mais aussi d'une appréciation finale qui est attribuée par le Directeur Académique.

Les différents items qui apparaissent dans cette grille sont à lire en relation avec les « Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation » présente dans le « Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation » publiée au [Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013](#)

Pour faciliter le lien, chaque item de la grille apparait ici accompagné d'un ou plusieurs numéros. Ces numéros renvoient à la liste des « Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation ».

Par exemple : « *Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires* » est relié aux compétences : 11,12,13 du tableau « *Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation* »

**Attention :** Pour chaque inspection (6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> échelon) la grille est complétée indépendamment du rendez-vous de carrière précédent :

Le niveau de professionnalité attendu au 9<sup>ème</sup> échelon n'est pas le même qu'au 8<sup>ème</sup> échelon. Il en est de même entre le 6<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> échelon.

Une compétence évaluée au niveau « Excellent » au 6<sup>ème</sup> échelon, l'est en fonction du niveau attendu au 6<sup>ème</sup> échelon. Elle peut très bien être évaluée à un autre niveau sur les échelons suivants sans qu'il soit question d'une quelconque régression, c'est le niveau d'exigence qui augmente.

L'expérience et le niveau de compétence évoluant normalement sur l'ensemble de la carrière, il est naturellement attendu des enseignants du 8<sup>ème</sup> échelon et plus encore du 9<sup>ème</sup> échelon des niveaux de compétence différents de ceux qu'ils avaient à l'échelon précédent.

<b>Niveau de maîtrise</b>	<b>A consolider</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>	<b>Excellent</b>
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P1				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves 7 et P2				

Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (3,4 et P3)				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P4				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves P5				
Coopérer au sein d'une équipe 10				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires 11,12,13				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages 14				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 1,2,6				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation 5				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel 14				